

Compte rendu CSAL du 10 octobre 2023

Le comité social d'administration local s'est réuni en première convocation le 10 octobre 2023.

Après lecture des déclarations liminaires dont celle de FO-DGFIP, M. Anouliès précise que la Direction sera attentive et réactive au niveau des négociations salariales.

Concernant GMBI, il y a eu un retour d'expérience des collègues. Un « accident industriel » fait l'unanimité.

La DDFIP des Landes a obtenu la création de 4 CDD d'un an pour aider des SIP et les SDIF (1 pour chaque SIP et SDIF).

Enfin, le directeur nous informe que la DGFIP (les SIP) sera encore actrice pour la prime carburant. Les collègues apprécieront !!! Concernant le projet de règlement intérieur, ce dernier est en cours.

Ordre du jour du CTL :

-1/ Procès-verbaux des CSAL des 04/05/2023 et 20/06/2023 (pour approbation)

Les deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

-2/ Ponts naturels 2024 (pour avis)

Deux ponts naturels possibles : le 10 mai et le 16 août

Le président indique que suite à l'insatisfaction du DG pour la campagne d'IR 2023, une circulaire vient cadrer la campagne 2024 de façon à assurer le renseignement et l'accueil des usagers dans les meilleures conditions. De fait, seul le pont du 16 août est proposé.

En tant que Directeur, le DDFIP se doit de suivre les instructions !! La semaine 19 prévoit déjà 2 jours fériés (le mercredi 8 mai et le jeudi 9 mai) !!!

Une solution pire aurait été de proposer un pont naturel à tous les services sauf les SIP et il aurait été inconcevable d'ouvrir les centres de Dax et Mont de Marsan Dagas juste pour ces services et ignorer l'accueil réalisé notamment dans les SGC.

Pourtant, certaines directions ont accordé ce pont. Mais pour le DDFIP, les CSAL se sont tenus avant la sortie de la note. Pourtant la note est datée du mois de juillet et les CSAL se sont tenus postérieurement.

Ne pas autoriser ce pont va créer des tensions et des conflits dans des services déjà en souffrance. De plus, nous avons rappelé au président que ce jour-là, toutes les écoles seront fermées et certaines applications informatiques (Chorus notamment) seront indisponibles. Les agents qui ont des enfants vont forcément prendre ce pont. La charge de travail va donc peser sur les collègues qui n'ont pas d'enfants.

Par ailleurs, il a été demandé que tous les services d'accueil soient fermés au public (physique et téléphonique).

Après une interruption de séance à la demande des OS, le directeur a maintenu sa décision.

Les OS ont unanimement voté contre l'attribution d'un seul pont naturel.

Un nouveau CSAL est reconvoqué le 19 octobre prochain sur ce point unique.

-3/ Budget au 31 août 2023 (pour information)

Les dépenses d'entretien lourd diminuent, tout comme le poste énergie baisse en raison de la restitution de bâtiments suite au NRP.- Idem pour les loyers non budgétaires ; alors que les dépenses relatives à l'entretien courant augmentent.

Les dépenses métiers diminuent et plus particulièrement le montant des affranchissements malgré la hausse des tarifs. Les frais de déplacement sont en hausse par rapport au 31/08/2022.

Les dépenses informatiques sont en hausse.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, certains postes sont en augmentation suite à des opérations ponctuelles (changement porte d'accueil de Dagas, paiement de frais de transport suite à l'affectation d'un agent à l'étranger...).

La DGF de départ était de l'ordre de 1 900 000 €. Une demande complémentaire a été faite en septembre à la Centrale. Pas de retour à ce jour.

-4/ Bilan campagne IR(pour information)

Hausse des déclarations en ligne et diminution des déclarations papiers (mais reste encore élevé – environ 30000). 8571 télédéclarations ont fait l'objet d'un retraitement (4667 en 2022).

Cette augmentation s'explique, pour la direction, par le renforcement des actions visant à mieux couvrir les risques de fraude.

Dans le département, 53,19 % des foyers fiscaux sont non imposables contre 52,38 € en 2022.

Bien qu'il s'agisse d'un bilan de la campagne IR, aucun chiffre concernant l'accueil n'a été fourni.

Et pourtant, les services d'accueil ont été largement sollicités cette année !!!

-5/ Présentation du tableau de bord de veille sociale 2022 (pour information)

Le taux de couverture des emplois baisse donc le taux de vacance augmente. Il est de 13 %. On parle cette année d'emploi et non plus d'effectif. Le dépôt des jours de CA ou ARTT sur le CET a diminué et le nombre d'agents écrêtés a augmenté. 120 agents sont concernés : 40 agents pour des durées de moins d'1 heure et 80 agents pour des durées supérieures à 1 heure. 18 agents ont un écrêtement de plus de 10 h. 2 agents cumulent 255 heures d'écrêtement. Ce sont 2 situations particulières mais qui ne font pas émerger de difficultés particulières. Le nombre de télétravailleurs est en hausse mais reste très inférieur au taux national. Sur le taux de rotation des agents il y a un double effet : l'accélération des départs en retraite avec toute la difficulté que cela implique et notamment dans la transmission des connaissances et les réformes en cours avec notamment les démétropolisations. De plus, en 2023 il y a eu des départs à la retraite de certains agents plus tôt pour ne pas subir la réforme des retraites et ces vacances n'ont pas été anticipées. Certains indicateurs sont particulièrement surveillés tels que les congés maladie, les écrêtements.... Les agents sont alors avertis de leurs droits, des précisions ou des informations leur sont également données notamment en cas de basculement en demi-salaire.

Nombres d'indicateurs révèlent que la situation dans les services est difficile mais le constat qui ressort de ce TBVS relativise le mal être des agents que nous dénonçons sans cesse. La direction trouve toujours des raisons et des explications pour atténuer la réalité. La direction évoque des problèmes personnels et non de burn-out car cette information relève du secret médical.

Enfin, le nombre de fiche de signalement reste stable.

-6/ Bilan de la formation professionnelle (pour information)

Le directeur confirme que les outils informatiques n'ont pas été au rendez-vous. C'est d'autant plus dommageable que la formation professionnelle est au cœur de nos métiers. Et d'autant plus problématique que l'application n'a pas été au rendez-vous pour tout le monde, aussi bien les agents que les chefs de services mais aussi le service de la formation professionnelle. Certaines formations ont été déployées trop tôt : GMBI, EVALOC ...

36 agents n'ont bénéficié d'aucune formation sur la période 2020-2022 (18 concernent des futurs retraités et des agents en maladie. Les 18 restants sont des vrais exclus (5 ex-berkani et 13 agents affectés dans les services).

Les e-formations connaissent un taux d'absentéisme très élevé notamment pour toutes les actions transverses. L'auto-censure des agents est importante sur ces formations.

Enfin , FO regrette que le plan local de formation couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 ne soit présenté qu'au mois d'octobre 2023 !!!

-7/ Bilan campagne 2023 entretiens professionnels (pour information)

2 agents ont fait un recours : un rejet partiel et un rejet total. Les agents ont fait un recours en CAP Nationale. Pour la 1ère fois, et suite à une demande insistante chaque année de la part de FO-DGFIP 40, la direction a communiqué le nombre de refus : 1 seul.

-8 Questions diverses

- Le directeur apporte des précisions sur les travaux en cours :

* **Dax** : Les travaux seront terminés plus tôt que prévu (mi-octobre). Dès la fin des travaux, la tisanerie et la salle courrier seront inversées.

Le résultat de l'étude acoustique concernant la pompe à chaleur établit qu'il n'y a pas de nuisance pour le voisinage mais une nuisance faible pour les agents. Des devis sont en cours pour la pose d'une coiffe acoustique.

* **Mont de Marsan** : Le maître d'oeuvre a été choisi. Il s'agit de celui qui a réalisé les travaux à Dax. Le chantier devrait démarrer début janvier 2024. Il ne devrait pas y avoir de zone tampon.

- Concernant la **fiche de signalement au SIP de Dax** : la DG a conseillé une médiation sociale. Dès lors, ma direction locale n'est plus partie prenante et ne peut plus intervenir.

- **6 contrôleurs stagiaires** arrivent : 1 SIE de Mdm, 1 PPR, 1 Division Comptabilité de l'Etat/Dépense, 1 SPL, 2 Trésorerie Hospitalière.

- Concernant le poste de la **nouvelle correspondante ATSCAF** : celle-ci sera affectée à Mont de Marsan comme stipulé dans la fiche de poste. Le directeur indique qu'il a appris la nomination de la collègue en recevant l'avis de détachement, ce qui a d'ailleurs provoqué une vacance dans un service, vacance qui aurait pu être anticipée.

- **Harmonisation des méthodes de travail dans les SGC** : on ne peut pas imposer aux chefs de services de travailler de la même façon. Dans un premier temps, il faut harmoniser les pratiques au sein de chaque SGC.

- **Traitement des e-contacts dans les SIP et SDIF** : La situation est redevenue normale dans les SIP. Concernant les SDIF, suite au RETEX il a été décidé que seuls les e-contact après le 31/08/2023 seraient traités mais un outil de tri devrait être mis à disposition des services pour le stock avant le 31/08. Pour le moment il n'y a pas d'autres informations.